

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX
N° 26 – 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 25 juin 2025 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le vendredi 20 juin conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint*, PACALET Nadine, VASSEUR Evelyne, BEZEAULT Marie-Laure, BOYER Christian, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absents et excusés : MASSE Julien qui a donné pouvoir à SERRES Gilles.
TEMPIER Nathalie qui a donné pouvoir à GONCALVES Régine.

Quorum : 6

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET: Demande d'Enveloppe Cantonale d'Investissement au Département.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de reprendre des bandes structurantes en granit Route des Rougiers et Place Duchamblo abimées et déplacées par les intempéries et les fuites d'eau.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention de 30 % du montant des travaux HT, au Conseil Départemental des Hautes-Alpes, dans le cadre de l'Enveloppe Cantonale d'Investissement.

Monsieur le Maire présent le plan de financement :

Subvention Département	70 %	:	3 197,21 €
Autofinancement	30 %	:	1 430,24 €
Montant des travaux (H.T.)	100 %	:	4 567,45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Autorise** Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au Conseil Départemental de 3197,21 euros et dans le cadre le cadre de l'Enveloppe Cantonale d'Investissement.
- **Charge** Monsieur le Maire d'adresser une copie de la présente délibération à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

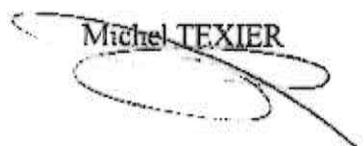
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,


Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,


Michel TEXIER